

## 6 Société et Culture

Entretien avec le ministre d'Etat en charge de la Culture et des Arts, Alain-Claude Bilie-By-Nze

## Un marché du livre gabonais à l'horizon

Propos recueillis par Issa IBRAHIM & Prissilla M. Mouity  
Libreville/Gabon

Jeudi 26 avril dernier, au lendemain de la commémoration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, et à sa sortie du Parlement où il a défendu un projet de loi portant statut de l'artiste en République gabonaise, le ministre d'Etat chargé de la Culture et des Arts de l'ancien gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nze nous a accordé une interview. Y sont abordées, diverses questions concernant son département. Certaines annonces devront réjouir, à coup sûr, les artistes en général, et les écrivains et éditeurs en particulier.

**l'union.** Monsieur le ministre d'Etat, vous venez d'être auditionné par les parlementaires sur le nouveau statut soumis à leur examen. A quoi les artistes gabonais doivent-ils s'attendre ?

**Alain Claude BILIE-BY-NZE :** nos artistes réclament, attendent, depuis des décennies, que l'Etat adopte une loi portant statut de l'artiste en République gabonaise. Nous avons travaillé sur un texte qui avait été préconisé par mon prédécesseur, Mme Paulette Mengue M'Owono. Nous avons repris le texte avec le concours des artistes eux-mêmes. Nous l'avons élaboré et enrichi. Ce texte vise, en réalité, à mieux organiser le monde artistique et culturel, et à faire en sorte que les artistes (professionnels, semi-professionnels, intermittents du spectacle...) puissent avoir un statut. De même que tous ces compatriotes qui agissent dans l'ombre (éclairagistes, preneurs de son...) et qui

n'ont pas de statut. Il s'agit de faire en sorte qu'ils aient un statut et qu'ils puissent accéder aux prestations sociales. Qu'ils puissent contribuer et cotiser à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et aussi à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) et recevoir, en retour, des prestations, et à pouvoir travailler pour leur retraite.

Une fois que le texte sera adopté par le Parlement, nous aurons au Gabon un statut dédié aux artistes avec, bien entendu, la mise en place d'un fonds de soutien à la création artistique et culturelle. Il n'y aura pas de politique culturelle sans financement. Et s'il n'y a pas de financement, malheureusement, on continuera à subir l'hégémonie venue du nord et des autres pays africains qui, eux, financent la culture, notamment la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Cameroun, le Sénégal. L'Etat gabonais ne peut pas continuer à fonctionner en marge. Ce sont des centaines, des milliers de personnes que, par le biais de ce texte, on va pouvoir rattraper et ramener dans l'économie formelle. Ils vont donc contribuer à l'économie nationale. Que ce soit les tailleurs de pierre, le ferronnier, l'artisan du jardin, de la table, etc. Toutes ces activités sont désormais structurées par ce texte très attendu des artistes, au même titre que le texte des droits d'auteurs.

**La propriété intellectuelle est-elle également prise en compte ?**

La propriété intellectuelle est régie par un organisme très voisin, qui gère les droits d'auteurs et les droits voisins. Le texte, ici, rappelle la nécessité pour les artistes d'être affiliés au bureau des droits d'auteurs, sans en faire une obligation. Mais nous encourageons les artistes à être affiliés, pour proté-



Alain Claude Bilie-By-Nze, ministre d'Etat à la Culture : "Faire des cases d'écoute des bibliothèques de proximité".

ger leur droit d'invention.

**Au lendemain de la Journée internationale du livre, qu'est-ce que votre département envisage, par exemple, pour la promotion du livre ?**

Nous organisons le Salon international du livre tous les deux ans, et nous nous sommes dit qu'est-ce qu'on fait? Les éditeurs et écrivains sont venus nous voir, et nous travaillons pour une quinzaine de livres gabonais, avec pour vocation de trouver un espace. Ce sera au niveau de l'esplanade du Musée national. Ils souhaitent que cette quinzaine puisse se tenir chaque fin de mois. Si c'est chaque fin de mois, ce sera alors une permanence, une sorte de marché du livre. Nous sommes, en même temps, confrontés à plusieurs difficultés. Le fait d'imprimer, d'éditer et de commercialiser le livre coûte cher. Il y a aussi la question des espaces de vente. Les librairies traditionnelles ont des marges trop élevées, qui ne leur permettent pas de s'en sortir. Et si elles passent par des circuits habituels, le coup final du livre devient inaccessible au grand public. En plus, il y a le problème des livres contrefaits qui sont commercialisés à l'ex-Gare routière de Libreville.

Mais le vrai débat que j'ai posé aux éditeurs, depuis deux ans, et que j'ai reposé il y a dix jours, c'est qu'on s'assesse et qu'on élabore une politique nationale du livre. Cela veut dire, voir comment faciliter l'édition et la distribution du livre. Ensuite, au niveau du Gouvernement, j'ai saisi mon collègue du ministère de l'Intérieur, pour que les cases d'écoute, qui avaient été construites et qui, pour certaines, servent aujourd'hui d'églises, soient rétrocédées au ministère de la Culture pour en faire des bibliothèques de proximité.

**Et que répondez-vous aux éditeurs et écrivains qui sollicitent une subvention de l'Etat afin de rendre accessibles leurs ouvrages à la population ?**

La question est celle-ci : si l'Etat doit subventionner, alors ce serait dans quel segment ? Est-ce que l'Etat subventionne l'impression et la distribution ? Ensuite, il faut distinguer les types de livres. Les écrivains nous disent que l'Etat devait mettre le livre au programme scolaire pour en faciliter la vente. On ne peut pas mettre au programme scolaire tous les livres. On ne peut pas non plus mettre n'importe quel livre au programme. Il y a l'Institut pédagogique national (IPN), qui est un partenaire avec lequel il faut travailler. C'est l'IPN qui nous dira le genre de livre qu'il faut intégrer au programme scolaire, qui réponde à telle ou telle problématique ou à tel ou tel niveau d'étude.

Une des solutions, c'est d'avoir une imprimerie nationale. Mais si l'Etat crée une imprimerie, que deviendront celles qui existent déjà ? Après, il y a le circuit de distribution. Des opérateurs sont installés chez nous en tant que distributeurs, à l'instar de la Soga-press. A côté d'eux, y a-t-il lieu d'imaginer que le livre puisse être dans les grandes surfaces tels que dans les établissements de

Ceca-Gadis ? Autant de sujets importants sur lesquels le ministère ne peut décider seul. Il faut s'asseoir avec les professionnels du livre.

**Et que dire de la promotion de la lecture publique, dans les zones rurales par exemple ?**

Nous avons, par exemple, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), qui ont souffert d'un certain nombre de contingences, y compris d'une forme d'instabilité quant à leur attachement. Tantôt c'était le ministère de la Culture, tantôt l'Education nationale ou les municipalités. Celles-ci ont, néanmoins, été mises à contribution pour trouver des locaux et du personnel. Le problème est qu'il faut une politique d'incitation à la lecture publique. Un clac c'est bien, mais les enfants ne vont pas y aller uniquement pour lire. Il faut qu'il y ait des activités autour qui les accompagnent, des professionnels qui les accompagnent. Malheureusement, les ouvrages disponibles dans les Clac, lorsqu'ils le sont, ne correspondent pas forcément aux attentes des enfants, notamment ceux qui sont scolarisés. Ce qu'il faut d'abord, c'est avoir des livres qui soient au programme et disponibles. Dans les Clac, les ouvrages disponibles ne sont généralement pas au programme scolaire, parce que l'OIF a son réseau d'écrivains et d'éditeurs qui mettent à disposition des ouvrages qui ne correspondent pas forcément aux attentes du public. Nous allons, avec l'OIF, redéfinir la politique de la lecture qui est aussi un loisir. Cette politique concerne l'Etat, mais aussi les parents qui doivent inciter les enfants à lire autre chose que ce qui est au programme scolaire. C'est tout un travail à mener avec les municipalités. Entendu que les mairies d'arrondissements disposent d'espaces pouvant servir à la fois de lieux pour l'animation culturelle et la lecture publique.

Dans nos réformes actuelles, je souhaite que le théâtre national aide à la lecture publique, c'est-à-dire faire des caravanes de lecture, des contes et légendes du Gabon. De même que j'ai demandé à Radio Gabon de faire des émissions radiophoniques de lecture, de sorte que l'enfant puisse à la radio écouter une lecture partielle qui l'incitera à lire l'ouvrage.

**A vous entendre, il y a comme une volonté de mise en place d'une politique du livre ?**

Nous avons plutôt une politique culturelle globale. Elle ne concerne pas seulement les danses et les chants, mais aussi la littérature et le conte, pour ne citer que ces disciplines. Nous préparons en ce moment une convention avec l'Université, en prévision du lancement la chaîne de télévision Gabon culture. Les écrivains ne nous diront plus qu'ils n'ont pas d'espace d'expression. On va leur en offrir. Cette chaîne du groupe Gabon Télévisions va beaucoup nous aider à diffuser la culture gabonaise et, nous l'espérons, à faciliter l'accès aux éléments culturels que sont la littérature et la lecture.

**Monsieur le ministre d'Etat, qui dit livre dit lecture, quid des bibliothèques publiques à Libreville ?**

C'est vrai que de nos jours, il n'y a quasiment pas de bibliothèques publiques. Et puisqu'on va déménager le Musée national pour un nouveau site, l'actuel peut servir d'espace de lecture. Mais c'est toute une stratégie à mettre en place. Il n'y a pas assez de bibliothèques, ni à Libreville, encore moins à l'intérieur du pays. C'est un vrai manque. Etant une société de tradition orale, nous pensons que l'oralité suffit. Mais l'Etat, avec le concours des municipalités, y travaille.

## Vient de paraître

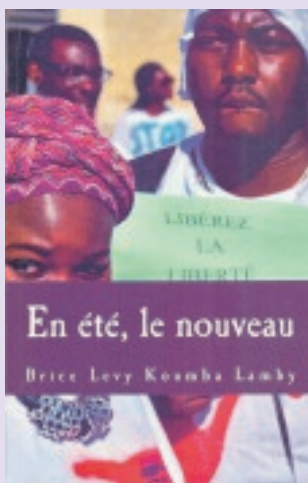
## En été, du nouveau ?

Un recueil de nouvelles sans prétention. La simplicité même, mais avec cette petite pente vers la facilité. Résultat : six nouvelles en 65 pages sans beaucoup de relief sur les "choses du pays".

LES nouvellistes gabonais ne dorment pas. Ils sont sur le pont, offrant périodiquement des choses à se mettre sous la dent. Le dernier à s'illustrer en la matière, Brice Levy Koumba Lamby. Son œuvre : "En été, le nouveau". Un recueil de six nouvelles plutôt courtes : "En été, le nouveau", "Tiens bon ma fille", "Mon regard se fige", "J'expose ma marchandise", "Les bébés sur mon ventre", "Hier, j'étais chez la coiffeuse".

Ces histoires courtes traduisent le quotidien des Africains. Quand bien même les repères géographiques indiquant qu'il s'agit du Gabon ou de Libreville seraient tus, certaines tournures phrasiques, des gabonismes, trahissent le site anthropologique auquel appartient l'auteur.

Dans la première nouvelle, celle éponyme, il est question d'une population en colère qui dénonce la mauvaise gestion du pays par le pouvoir autocratique en place. Le narrateur, se présentant comme un écotier, enregistre tout ce qu'il voit et entend. Dans le peuple, le ton monte. Les habitants disent qu'ils vivent mal et n'en peuvent plus du système en place. A la première occasion qui leur est offerte pour en découdre avec le pouvoir, celui-ci envoie sur le terrain les forces du maintien de l'ordre. Où a-t-on vu le pot de terre l'emporter sur le pot de fer ?



Une autre nouvelle vaut le détour, "J'expose ma marchandise". Elle rappelle par bien des côtés une scène vécue il n'y a pas si longtemps à Libreville. Des commerçantes sont importunées dans leur activité quotidienne par des sbires, qui passent leur temps à les racketter ou à les intimider. Puis, un jour, tombe la goutte d'eau qui fait déborder le vase. C'est l'explosion sociale... Un mot sur "Hier, j'étais chez la coiffeuse" ? Sans doute la nouvelle la plus triste. Elle parle de la mort, du destin. Un homme dit au revoir à son épouse et à ses enfants pour un voyage. Le sachant bientôt de retour, madame s'en va se faire belle chez sa

coiffeuse. Mais voilà, le mari ne rentre pas. Son avion s'est crashé en mer, pas loin de la côte. Lorsque les premiers secours arrivent, des pêcheurs, une escouade de gendarmes surgit et les repousse, leur interdisant de continuer à extraire quiconque de la carlingue. Les gens encore en vie jusque-là ne comprennent pas ce qui se passe. Depuis le hublot, ils voient juste que, sur la berge, est arrivé un homme fort acclamé par la foule et entouré par les membres de son gouvernement et sa garde rapprochée, et qui met sa main

dans sa chemise, au niveau du cœur... Le recueil de Brice Levy Koumba Lamby plaît, notamment par ses histoires simples et touchantes. Mais beaucoup d'efforts sont à envisager sur le plan de la présentation et de la tenue rigoureuse du niveau de langue. Trop de "coquilles", c'est jamais bon.